Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260226-260226_10-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 février 2026

Date de convocation : **16 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Stéphane CORDIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : Mme Pascale GUILCHER donne procuration à M. Yvonnick MENIER, Mme Marie-Jeanne LEFORGEOUX donne procuration à Mme Josiane HOUEE.
Absents excusés sans procuration : M. Benoit ROLLAND.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, et M. Julien HALLOUET, Rédacteur, assistaient également à la séance.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

***Vu** la délibération n° 280323-07 du 28 mars 2023, votant les taux locaux pour 2023, avec la possibilité des communes et EPCI de voter à nouveau un taux de Taxe d'Habitation qui s'appliquera uniquement sur les Résidences Secondaires (THRS) et sur les Locaux Vacants (taux unique pour les 2 taxes),*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Il est proposé pour cette année 2026 de reconduire à l'identique les taux, à savoir :

Ressources de Fiscalité Directe Locale	Taux 2025	Taux 2026 proposés
Taxe foncière bâti (TF)	39,45 %	39,45 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	58,18 %	58,18 %
Taxe d'Habitation (TH)	18,07 %	18,07 %

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR :

- **Votent** les taux locaux pour l'année 2026 dans les conditions énoncées ci-dessous :

Ressources de Fiscalité Directe Locale	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière bâti (TF)	39,45 %	39,45 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	58,18 %	58,18 %
Taxe d'Habitation (TH)	18,07 %	18,07 %

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Maire, Didier MIRIEL

Le secrétaire, Joël GESRET

Pour expédition conforme

Le Maire, Didier MIRIEL